

Programme de travaux 1994 - Assainissement - Adoption du programme - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le budget voté pour l'exercice 1994 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 mars écoulé, le report des crédits 1993 et le financement complémentaire prélevé sur les disponibilités (Conseil Municipal de juin 1994, affectation de l'excédent du CA 1993), permettent de retenir un programme d'investissement correspondant aux grandes catégories de travaux suivantes :

<i>Réseau d'assainissement</i>	12 048 500 F HT
Entretien/exploitation	
Extension	
Opérations individualisées	
Réhabilitation	
Études diverses	
<i>Station d'épuration</i>	6 728 300 F HT
Grosses réparations	
Cogénération	
Télécommande/télégestion	
<i>Équipement du service</i>	667 000 F HT
Matériel et outillage d'exploitation	

La Commission d'Assainissement, lors de sa réunion du 24 mars 1994, propose le programme suivant pour l'année 1994 :

1. Réseau d'assainissement

1.1. Entretien/exploitation

En ce qui concerne le réseau d'assainissement, hors travaux neufs d'extension, les principales dépenses d'investissement prévues en 1994 sont les suivantes :

. travaux neufs pour le compte de tiers : branchements sur réseau existant : 893.2315/00513 CS 30800 (financement : 400 000 F BP1994 - 700 000 F excédent CA 1993)	1 100 000 F HT
. travaux neufs sur réseau - Grosses réparations / Opérations spécifiques : raccordement du collecteur des Germinettes sur le collecteur Rive Droite : 893.2315/89117 CS 30800 (financement : BP 1994)	500 000 F HT
. installations techniques - Matériel Industries : 893.21532/00513 CS 30800 (financement : 100 000 F BP 1994 - 300 000 F excédent CA 1993)	400 000 F HT
Total (1)	2 000 000 F HT

1.2. Extension (893.2315/00513 CS 30300)

Le programme de travaux d'extension de réseau a été réalisé en fonction des demandes reçues et des enquêtes menées sur le terrain. Cela concerne :

. Tunnel sous la Citadelle	350 000 F HT
. Chemin des Torcols (programme HLM) - Bassin de rétention - Surdimensionnement du réseau	1 350 000 F HT
. Rue Jean de Bry	500 000 F HT
. Chemin de l'Espérance (1 ^{ère} tranche)	750 000 F HT
. Rue des Oiseaux	200 000 F HT
. Rue Gabriel Plançon	100 000 F HT
. Route d'Avanne à Velotte	400 000 F HT
. Chemin des Mirounes	400 000 F HT
. Secteur de Bregille (1 ^{ère} tranche) Crotot/Fabre/Fort de Bregille	1 761 500 F HT
Total (2)	5 811 500 F HT

Ces travaux bénéficient de l'aide de l'Agence de l'Eau qui est de 15 % de ce montant. (financement : 5 058 000 F BP 1994 - 753 500 F excédent CA 1993).

Si, à l'issue de ce programme, il est encore possible de réaliser quelques extensions suite à des appels d'offres plus favorables que les estimations, deux extensions de réseau peuvent être envisagées rue Cuvier et rue du Tunnel.

1.3. Opérations individualisées (893.2315/91010 et 893.2315/91058.30300)

Ces opérations sont liées à la poursuite du programme d'urbanisation de la Ville.

. Domaine Château Galland : réseau primaire (chemins des Tilleroyes/Serre)	1 100 000 F HT
. PSI des Montboucons : viabilités ENSMM 2 ^{ème} tranche (solde)	387 000 F HT
rue Savary prolongée - Réseaux internes (1 ^{ère} tranche)	850 000 F HT
Total (3)	2 337 000 F HT

Ces opérations bénéficient de l'aide de l'Agence de l'Eau qui sera de 15 % du montant des travaux. (financement : 1 592 000 F BP 1994 - 745 000 F excédent CA 1993).

1.4. Réhabilitation du réseau d'assainissement (893.2315/89117 CS 30800)

. Poursuite du programme de réhabilitation (6 ^{ème} tranche) Madeleine/Battant	1 600 000 F HT
Total (4) (financement BP 1994)	1 600 000 F HT

Ces travaux bénéficient de l'aide de l'Agence de l'Eau qui sera de 60 % du montant des travaux (20 % de subvention et 40 % d'aide).

1.5. Études diverses (893.2315/87800 CS 30300)

Ces études diverses englobent la poursuite du programme de modélisation du réseau, à savoir la location du pluviographe pour 1994 et l'étude du collecteur Nord-Ouest.

. Location du pluviographe	100 000 F HT
. Étude du collecteur Nord-Ouest	200 000 F HT
Total (5) (financement excédent CA 1993).	300 000 F HT

2. Station d'épuration

2.1. Grosses réparations (893.2315/86800 CS 30800)

S'agissant des opérations nouvelles prévues en 1994 pour la station d'épuration de Port Douvot, le programme prévisionnel est le suivant :

Montant global	2 428 300 F HT
Total (6) (financement BP 1994)	2 428 300 F HT

Les opérations les plus importantes correspondent à :

- . aménagement de la fosse à boues digérées,
- . aménagement d'une aire de réception des déchets du dégrilleur G3,
- . aménagement de l'aire de dépotage des matières de vidange sur la tranche n° 2,
- . réalisation d'un revêtement bi-couche sur les cheminements piétons,
- . réfection du flottateur,
- . réfection des cuves de stockage du biogaz,
- . réfection des terrasses du bâtiment d'exploitation de la station d'épuration,
- . réhabilitation de la ligne de digestion n° 3,
- . réhabilitation des puits des digesteurs primaires 1 et 2 de la tranche 1,
- . réhabilitation du traitement et de la compression du gaz,
- . réhabilitation du réservoir d'eau industrielle sur le Fort de Planoise,
- . réhabilitation partielle de l'épaisseur : environnement du dégrilleur «Aquagard».

2.2. Cogénération (893.2315/93033 CS 30800)

Installation d'un moteur permettant de transformer le biogaz en énergie électrique :

Montant de l'investissement	4 000 000 F HT
Total (7) (financement BP 1994).	4 000 000 F HT

2.3. Télécommande/télégestion (893.2315/80800 CS 30800)

Acquisition d'un logiciel et mise en place d'un réseau de recueils de données à partir d'un parc de pluviomètres répartis sur le territoire de la ville, permettant ainsi de gérer ultérieurement le réseau d'assainissement suivant les conditions météorologiques.

Montant de la tranche annuelle 300 000 F HT

Total (8) 300 000 F HT

(financement : 200 000 F BP 1994 -
100 000 F excédent CA 1993).

3. Équipement du service

En dehors de ces investissements relatifs au réseau d'assainissement ou à la station d'épuration, le service envisage d'acquérir du matériel et de l'outillage d'exploitation. De plus, la valorisation agricole des boues nécessitera quelques études complémentaires. L'équipement du service représente :

Montant global 667 000 F HT

Total (9) 667 000 F HT

* * * * *

* * *

Afin de réaliser le programme de travaux défini au paragraphe 1.3. «opérations individualisées», il est proposé de réaliser les transferts de crédits suivants inscrits au BP 1994 :

En dépenses :

. 168 000 F du chapitre 893.2315/91058 CS 30300 au chapitre 893.2315/91010 CS 30300

. 892 000 F du chapitre 893.2315/00513 CS 30300 au chapitre 893.2315/91010 CS 30300

En recettes :

. 25 200 F du chapitre 893.1648/91058 CS 30300 au chapitre 893.1648/91010 CS 30300

102 300 F du chapitre 893.1648/00513 CS 30300 au chapitre 893.1648/91010 CS 30300

* * * * *

* * *

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les différents programmes d'investissement 1994 du Service Assainissement,
- autoriser M. le Maire à lancer les appels d'offres (pour les opérations nouvelles) et à signer les marchés ou factures à intervenir,
- autoriser également M. le Maire à signer le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci, dans la limite des crédits ouverts pour le programme 1994,

- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau, conformément au contrat d'agglomération passé entre cet organisme et la Ville, étant précisé qu'elles figurent en recettes et en dépenses au BP 1994,
- solliciter l'aide du Département pour ces travaux et réaffecter la recette obtenue au chapitre ayant supporté la dépense, cette aide venant en déduction de la part à la charge de la Ville,
- autoriser les transferts de crédits demandés afin de réaliser le programme dans sa totalité.

M. GRAPPIN : Je suis bien sûr tout à fait d'accord sur ces programmes d'assainissement mais je regrette simplement que, contrairement à ce que vous dites lorsque vous tenez vos réunions dans les quartiers, les comités de quartier n'ont été ni informés, ni associés à certaines opérations qui vont quand même entraîner des gênes importantes pour la population. Je pense en particulier à l'extension du réseau d'assainissement chemin du Fort de Bregille qui risque de bloquer la route pendant un certain temps. C'est simplement un problème que vous soulevez quand vous venez tenir vos réunions dans les quartiers.

M. RUEFF : Pour le moment, un certain nombre de constructions ont été réalisées et nécessitent obligatoirement la mise en place des matériels d'assainissement. Nos services organisent les travaux de façon à ce qu'il y ait le moins de gêne possible pour la population et pour les transports. C'est ce qui se fait à chaque fois.

M. LE MAIRE : On peut peut-être y associer, à titre d'information, les gens du quartier.

M. RUEFF : Bien sûr !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.